

# **Déclaration émanant de représentants de la société civile d'Afrique francophone à la Conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'Action sur les armes légères et de petit calibre**

Des représentants du Réseau africain francophone sur les armes légères (RAFAL) se sont réunis à Bruxelles du 19 au 21 juin 2006 afin de préparer leur participation à la Conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'Action sur les armes légères et de petit calibre qui aura lieu du 26 juin au 7 juillet 2006. Les pays représentés étaient la République démocratique du Congo (RDC), le Burundi, le Sénégal, le Togo et le Niger.

Les participants ont pris connaissance de la Position africaine commune adoptée à l'occasion de la deuxième Conférence continentale des experts gouvernementaux africains sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (14-16 décembre 2005, Windhoek) ainsi que du Point de vue de la société civile africaine sur le même sujet, adopté à Pretoria (15-17 mai 2006) par des représentants de 12 pays.

Tout en souscrivant au Point de vue de la société civile africaine, les participants tiennent à préciser les points suivants :

- Les organisations sous-régionales, régionales et internationales doivent, si ce n'est pas encore le cas, élaborer et adopter un instrument légalement contraignant visant à contrôler la prolifération des armes légères illicites. Elles doivent également s'assurer que chaque Etat-membre en a pris connaissance et a entrepris les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre. Elles doivent enfin pouvoir compter sur un arsenal de sanctions afin de faire respecter les engagements de leurs Etats-membres.
- L'élaboration et la mise en application de tout programme et de toute stratégie de lutte contre les armes légères illicites devraient impérativement tenir compte des réalités spécifiques et locales.
- Chaque Etat devrait consacrer plus d'efforts et de moyens afin d'identifier et d'évaluer de façon proactive ses besoins spécifiques dans la mise en œuvre du Programme d'action. Cela permettrait d'orienter plus efficacement l'assistance et la coopération internationale.
- Il faut mobiliser des ressources supplémentaires pour améliorer considérablement l'efficacité des contrôles portant sur les phénomènes transfrontaliers tels que les trafics d'armes illégaux, la criminalité internationale et le transport aérien non-réglémenté. Ces efforts devraient inclure notamment des programmes de formation des agents de sécurité compétents (police, agence de douanes, services d'immigration, etc.).
- Il faut garantir l'implication et la participation active de toutes les composantes de la société civile, et notamment les organisations des femmes, dans l'élaboration et la mise en application des programmes de DDR et de désarmement civil, afin de les rendre plus efficaces et durables.
- Il faut procéder systématiquement, et, lorsque c'est possible, par des cérémonies publiques, à la destruction des armes illicites ou considérées excédentaires, collectées par les autorités publiques ou les forces du maintien de la paix afin de réduire au maximum les risques de leur mauvais usage ou d'une nouvelle déviation vers le marché illicite.
- Les armes introduites dans un pays dans le cadre d'une opération de paix doivent être enregistrées dans le pays. A la fin de la mission de paix, ces armes doivent soit quitter le pays, soit être détruites, soit servir à

d'autres opérations de paix. Une section des Nations unies devrait être compétente pour effectuer le traçage des ces armes.

- La sécurisation et la bonne gestion des stocks d'armes des forces publiques doit également contribuer de façon déterminante à l'amélioration de la sécurité humaine, à la diminution du nombre des armes en circulation de manière illicite, de même qu'à la crédibilité accrue de l'Etat.
- Les Etats et les organisations de la société civile doivent développer des stratégies à la fois de prévention et d'action efficaces afin d'assurer une protection plus effective contre toute forme de violences envers les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Ces stratégies devraient être intégrées dans les programmes de sortie de crise et de résolution des conflits. Il doit également être mis fin à l'impunité des auteurs de violence.
- Il faut consacrer davantage de ressources à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui permettent d'éviter la résurgence des conflits dans les pays en transition vers la paix. S'appuyant sur une approche intégrée et coordonnée, sur le respect des droits humains, la fin de l'impunité et les pratiques de bonne gouvernance, ces programmes doivent mettre l'accent notamment sur l'augmentation de la sécurité humaine.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU sur le continent africain, les Etats et les organisations de la société civile africaine doivent faire face à des défis importants en termes de renforcement des capacités, de stratégies de sensibilisation, de pratiques de bonne gouvernance et de respect des droits humains.
- Pour relever ces défis, il importe, pour la société civile africaine, d'agir dans l'unité et la cohésion nonobstant les différences linguistiques. Compte tenu de cela, les ateliers et les rencontres de la société civile qui se tiendront à la suite de la Conférence de révision devraient, dans la mesure du possible, réunir toutes les composantes de la société civile africaine, dans le plus grand nombre de pays possible, au-delà des barrières sous-régionales et linguistiques.

Par ailleurs, les représentants du RAFAL ayant participé au séminaire de Bruxelles, lancent un appel à l'attention des gouvernements africains, pour qu'ils :

- soutiennent, dans la mesure du possible, les projets de recherche visant à analyser les effets néfastes de la prolifération et de la circulation incontrôlée des armes légères sur la gouvernance locale et communautaire.
- mettent en œuvre tous les moyens dont ils disposent afin d'assurer la protection des populations civiles menacées par les retombées de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre, avec une attention particulière pour les catégories qui font l'objet de menaces plus directes, telles que celles des chercheurs de terrain, des journalistes et des activistes des mouvements de paix et de défense des droits humains.
- élaborent et mettent en œuvre une stratégie de communication à échelle nationale, impliquant notamment les différentes composantes de la société civile, y compris les médias locaux, afin d'informer et de sensibiliser l'opinion publique sur l'importance des instruments de contrôle des armes légères déjà existants.
- luttent plus efficacement contre l'exploitation illicite des ressources naturelles, en impliquant notamment les acteurs privés impliqués dans ces secteurs économiques.

Enfin, les participants demandent aux Etats producteurs, exportateurs ou par lesquels les armes transitent :

- de renforcer leur contrôle sur la circulation et les transferts d'armes légères, notamment à travers le certificat d'utilisation finale (end-use), dans le respect des droits humains et des conventions pertinentes.
- d'envisager sérieusement la possibilité d'instaurer une taxe sur les transferts d'armes qui sont exportées ou qui transitent par leur territoire. Le produit de cette taxe devrait être entièrement versé à un fonds des Nations unies pour l'indemnisation des victimes des armes légères et de petit calibre.